



CM 2023-3

République Française
Département de Vaucluse

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON**

Séance du 8 Novembre 2023

Le 8 novembre 2023 à 18h00, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur André AIELLO, maire de la commune de Saint Hippolyte le Graveyron.

Étaient présents : André AIELLO, Geneviève ROUVIER, Jean-François MEDRAT, Cindy ARNAUD, Jean-Marc PONS, Anne-Marie FORESTIER, Vincent RAMADE, Aurélien CABEZAS et Rémy FALQUE.

Étaient absents : Bernard REYMOND et Catherine AUTRIC.

Secrétaire de séance : Geneviève ROUVIER

Le quorum est atteint.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 6 juin 2023 sans y apporter de modification.

Délibération n°2023-17 : Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre De Gestion de Vaucluse

Le Centre de Gestion de Vaucluse propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège de déontologie, composé d'un magistrat et d'une fonctionnaire d'État à la retraite, reconnus pour leurs expériences et leurs compétences ainsi qu'une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-18 : Article 623 : Publicité, Publications et relation publique

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément

aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sur proposition du maire, il est envisagé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies mais également les denrées et petites fournitures pour l'organisation des réunions.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les dépenses liées au CCAS et à l'action sociale dans la commune.
- Les frais d'annonces, de publications et de publicités.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-19 : Approbation de la convention de réservation de logements et de gestion en flux - Grand Delta Habitat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN) vient modifier les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux en flux annuel par les réservataires. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention prenant effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-20 : Signature du Contrat de Canal n°2 de Carpentras pour la période 2022-2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les objectifs de la démarche Contrat de Canal dans laquelle s'est lancée l'ASA du Canal de Carpentras : favoriser une approche concertée et participative de la gestion de la ressource en eau et des ouvrages impliquant les acteurs ayant un lien avec le Canal. Le programme d'action du Contrat de Canal s'établit sur la période 2022-2027. Le montant global des investissements prévus s'élève à plus de 18 millions d'euros. Le Conseil Municipal approuve les termes du Contrat de Canal et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-21 : Dotation « Biodiversité et aménités rurales » - participation des communes bénéficiaires au financement d'actions portées par le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux du 5 juillet 2023 a approuvé le principe d'une implication volontaire de ces communes pour soutenir les actions portées par le Parc. Il faut voir en cela un acte volontaire pour renforcer des projets qui ont une ampleur territoriale et bénéficient à tous les habitants. Dans cet esprit, les actions éducatives du Parc en milieu scolaire, le festival Ventoux Saveurs et les « rendez-vous du Parc » sont prioritaires. Une contribution financière au taux de 10% de la dotation communale annuelle reçue a été acté. Le Conseil Municipal autorise le versement de cette contribution.

Pour : 8 | Contre : 1 | Abstention : 0

Délibération n°2023-22 : Remboursement de frais liés à la participation au Congrès des Maires 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa participation au Congrès des Maires 2023 et demande le remboursement de ses frais. Le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais sur présentation des justificatifs.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-23 : Demande de subvention au titre du Programme FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027

Afin de réaliser le projet de création d'un Bistrot de Pays sur la commune, monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de demander une subvention au titre du Programme FEDER-FSE+ FTJ pour la période 2021-2027.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-24 : Demande de subvention au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) 2024

Afin de réaliser le projet de création d'un Bistrot de Pays sur la commune, monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de demander une subvention au titre du FNADT pour l'année 2024.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-25 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024

Afin de réaliser le projet de création d'un Bistrot de Pays sur la commune, monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de demander une subvention au titre de la DETR pour l'année 2024.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-26 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Afin de réaliser le projet de création d'un Bistrot de Pays sur la commune, monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de demander une subvention au titre de la DSIL pour l'année 2024.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-27 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024

Afin de réaliser le projet de création d'un Bistrot de Pays sur la commune, monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de demander une subvention au titre du Fonds Vert pour l'année 2024.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-28 : Demande au Département de Vaucluse la répartition du montant des amendes de police

Afin de réaliser le projet de création d'un Bistrot de Pays sur la commune, monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de demander au Département de Vaucluse la répartition du montant des amendes de police.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Délibération n°2023-29 : Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025

Plusieurs projets sur la commune seront réalisés d'ici l'année prochaine, comme la création du nouvel espace de point d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères, des cartons, du tri sélectif et du verre ou encore la création du Bistrot de Pays. Le Conseil Municipal sollicite le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition (CVA) 2023-2025.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté de nomination sera établi pour les membres de la Commission des Fêtes car un membre souhaite sortir de cette commission et une habitante du village souhaite l'intégrer.

Une personne est venue se plaindre de l'état du cimetière ; la mairie a fait appel à une entreprise pour venir nettoyer les herbes hautes. Le contrat avec l'ancien prestataire, devant s'occuper périodiquement de cet entretien, va être revu afin que cela ne se reproduise pas.

Le cimetière a été inondé avec les dernières pluies : des solutions seront proposées par les membres de la commission cimetière pour éviter cela.

La recherche de l'emplacement pour le futur Point d'Apport Volontaire (PAV) est toujours en cours ; plusieurs études ont eu lieu afin de déterminer les coûts d'une telle installation. Monsieur le Maire travaille actuellement avec monsieur Patrick MARTIN du Département.

L'ASL Des Dentelles s'est réunie dernièrement pour présenter son projet de création d'un plan de gestion des massifs et de fédération des propriétaires forestiers. Le compte-rendu de la séance est disponible sur le site <http://www.asllesdentelles.com>

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Geneviève ROUVIER



Le Maire
André FELIO

